

République Française
Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 27 janvier 2017 à 19 heures
Convocation du 23 janvier 2017

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire
Membres : Franck LAROCHE, Patrice RAIMOND, Adjoints
Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Christelle MINET, Marjorie MOLUSSON,
Christophe MILCENT, Xavier RONCELIN, Matthieu SIMON,
Thierry TREMBLAY conseillers municipaux.
Excusée : Christelle MINET (pouvoir à Patrice RAIMOND)
Secrétaire de séance : Christophe MILCENT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2016 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Syndicat Intercommunal du Tonnerrois – Constitution d'un grand syndicat eau potable,
- Convention d'accueil des enfants de Chichée à la maternelle de Chablis,
- Convention avec la CC Chablis, Villages et Terroirs pour le prêt du tracteur et accessoires (dont épareuse et lame),
- Demande d'acquisition d'une parcelle communale,
- Budget annexe du service des eaux 2016 – Annulation d'une facture émise à tort,
- Demande d'entraînement d'un pilote de rallye,
- Comptes rendus des commissions,
- Questions diverses.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TONNERROIS – CONSTITUTION D'UN GRAND SYNDICAT D'EAU POTABLE : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence EAU (et Assainissement d'ailleurs) aux Communautés de Communes au plus tard le 1^{er} janvier 2020. Seules pourront subsister les structures intercommunales à cheval sur au moins 3 Communautés de Communes. Il est apparu à plusieurs élus concernés que gérer l'EAU serait plus aisé et fonctionnel dans une collectivité spécifique plutôt qu'à l'intérieur d'une Communauté de Communes qui a un grand nombre de compétences à gérer assez différentes de l'EAU. Conserver un Syndicat spécifique à l'EAU (et pourquoi pas l'Assainissement ensuite), offre des possibilités de travailler par secteur, une grande liberté pour conduire les projets, pour fixer une tarification différenciée, et le choix d'un mode de gestion. D'où le projet de créer un Syndicat intercommunal d'EAU POTABLE sur un territoire assez étendu, pour être à cheval sur 3 Communautés de Communes

Un projet de Syndicat des EAUX du TONNERROIS est en réflexion, et il convient donc pour poursuivre la démarche de s'assurer qu'un périmètre suffisant est intéressé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre position de façon claire sur ce projet, sans que cela puisse constituer un engagement définitif tant que les statuts et le périmètre ne seront pas connus de façon certaine.

Le conseil municipal après délibération,

Se déclare très favorable (9 voix pour et 1 abstention) à la création d'un Syndicat intercommunal d'EAU POTABLE du TONNERROIS (et éventuellement d'assainissement), et prend l'engagement d'y adhérer si le périmètre est pertinent pour le TONNERROIS d'une part, et si les principes suivants sont pris en compte :

- le Syndicat sera découpé en sous entités géographiques pertinentes avec une large autonomie locale, dans une Commission Locale.

- il y aura possibilité de plusieurs modes de gestion: régie pour certains territoires, affermage, prestation de service pour d'autres, ou même encore le syndicat pourra confier à une commune par convention l'entretien des ouvrages, la relève des compteurs, la facturation, etc.,

- enfin il pourra y avoir, sur des services différents, des tarifs différents, suivant les charges réelles par secteur, tenant compte des situations locales, dans le cadre des sous entités qui devront être définies dans les statuts.

CONVENTION D'ACCUEIL DES ENFANTS DE CHICHEE A LA MATERNELLE DE CHABLIS : Le conseil prend connaissance de la convention reçue de la mairie de Chablis. En effet le conseil municipal de Chablis a décidé de facturer à la commune de Chichée la somme de 760 € par enfant scolarisé en maternelle. Pour l'année scolaire 2016/2017 trois enfants sont concernés soit un montant total de 2 280 € (deux mille deux cent quatre-vingts euros). Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité **autorise** le maire à signer la convention, **dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

CONVENTION POUR LE PRET DU TRACTEUR ET ACCESSOIRES : Monsieur le Maire fait part au conseil que la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs souhaite pouvoir disposer du tracteur communal, de l'épaveuse et de la lame. Le conseil municipal après délibération **accepte** le prêt du tracteur communal et des accessoires pour la durée des travaux d'été à la CC Chablis, Villages et Terroirs, **fixe** le tarif à 10 € de l'heure (dix euros), **dit** qu'une convention sera établie afin de préciser les modalités de prêt, **autorise** le maire à signer la convention.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE : Le conseil prend connaissance d'une demande d'acquisition pour la parcelle C 119 lieu-dit Vaucoupins. Le conseil examine la demande et plusieurs points sont soulevés : un bassin de récupération des eaux pluviales y a été implanté, de plus un chemin traverse la parcelle ainsi que la conduite d'eau potable du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois qui va de Chichée à Fleys. Le conseil municipal après délibération rejette à l'unanimité cette demande.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX – ANNULATION D'UNE FACTURE :

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une facture d'eau d'un montant de 30,00 € a été émise à tort à l'encontre de Madame Eléonore Moreau. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité *décide* l'annulation de la facture d'eau n° 389/2016 d'un montant de 30,00 € (trente euros), *charge* Monsieur le Maire d'émettre le titre d'annulation correspondant, *dit* que cette somme sera inscrite au budget primitif 2017 compte 673.

DEMANDE D'ENTRAINEMENT D'UN PILOTE DE RALLYE : Le conseil prend connaissance d'un courrier d'un pilote de rallye sur terre domicilié à Cheney et qui souhaiterait utiliser 4 ou 5 jours par an le chemin de Vauferlin pour effectuer des essais avec sa voiture. Le conseil après délibération refuse cette demande (5 voix contre, 1 voix pour et 4 abstentions) pour des questions de nuisances environnementales et les difficultés pour les riverains d'accéder à leurs propriétés pendant les essais. Se pose aussi la question de la détérioration du chemin.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- ♣ Monsieur Franck Laroche, responsable de la commission environnement extra-muros explique qu'en 2013 le conseil avait donné son accord à deux exploitants viticoles (M. Dauvissat et l'entreprise William Fèvre) pour effectuer des aménagements sur le chemin de Rochefort pour limiter l'érosion. Une partie des travaux a été effectuée par l'entreprise William Fèvre, un bassin de rétention a été créé sur une parcelle communale (financé par la commune), l'autre partie des travaux restait à faire. L'entreprise Boujeat intervient en ce moment mais ne semble pas respecter ce qui avait été convenu. Une réunion va être organisée sur place avec la commune, Monsieur Dauvissat et l'entreprise.

QUESTIONS DIVERSES

- ♣ Monsieur le Maire s'est rendu à Auxerre vendredi 13 janvier sur invitation de Madame l'Inspectrice d'Académie. Etaient également présents les maires de Beines, Chablis, Courgis, Montigny-la-Resle, Saint-Cyr-les-Colons. Les effectifs diminuent sur une partie du département mais augmentent dans la région de Sens (proximité de la région parisienne).
- ♣ Les travaux d'élagages débuteront le 06 février prochain. L'entreprise interviendra sur le pâtis, dans la cour de l'école, la place de l'église, l'allée des Tilleuls, le chemin des Tilleuls, l'aire de Saint-Vincent, la place de la Gare et le chemin de l'Araignée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.